

Délibération n°
D_2023_11_29_77

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
23 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Guillaume MAGNIN Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO

Absents excusés : Mme Mélanie CONSCIENCE - M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Marlène JACQUET

**OBJET – ECHANGE DE PLACES DE STATIONNEMENT AU CHEF-LIEU ENTRE LA
COMMUNE DE SALES ET MMES MRS THOMAS LAMBERT et CHAPPUIS**

Rapporteur : M. Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur le rapporteur informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du Chef-Lieu, la commune a réalisé en 2019 un parking de 10 places au bout de l'impasse de Chipaza sur la parcelle B n° 3132.

Il précise que lors de l'étude du projet de parking, il a été proposé aux propriétaires des 3 places de stationnement privées situées dans le périmètre de la copropriété « Les Terrasse du Semnoz » (places 4/5 et 6) d'échanger leur place avec une place dans le nouveau parking appartenant à la commune.

Les 3 propriétaires (Mme THOMAS Yvette, Mr Mme LAMBERT J. Loup et Mr Mme CHAPPUIS Louis) ayant donné leur accord pour cet échange, prévu sans soulte avec frais d'acte à charge de la commune de SALES, les places situées dans le nouveau parking appartenant à la commune - lot 1 (parcelle B n° 3258), lot 2 (parcelle B n° 3259) et lot 3 (parcelle B n° 3260) sur plan d'échange du 09/03/2022 - ont été matérialisées « privées » à l'issue des travaux et non donc jamais été à usage du public.

Les 7 autres places situées dans le parking appartenant à la commune et non matérialisées « privées » sont donc à usage du public.

Les travaux d'aménagement de la traversée du Chef-Lieu devant débuter en 2024, Monsieur le rapporteur propose au Conseil Municipal de procéder à l'échange des 3 places de stationnement privées situées dans le périmètre de la copropriété « Les Terrasses du Semnoz » avec les 3 places dans le nouveau parking appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'échange des 3 places de stationnement privées situées dans le périmètre de la copropriété « Les Terrasses du Semnoz » (places 4 / 5 et 6) avec les 3 places dans le nouveau parking appartenant à la commune - lot 1 (parcelle B n° 3258), lot 2 (parcelle B n° 3259) et lot 3 (parcelle B n° 3260) sur plan d'échange du 09/03/2022 tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que la place n° 4 (propriété de Mme THOMAS Yvette) sera échangée avec le lot 2, que la place n° 5 (propriété de Mr Mme LAMBERT J. Loup) sera échangée avec le lot 1 et que la place n° 6 (propriété de Mr Mme CHAPPUIS Louis) sera échangée avec le lot 3 ;

- **DIT** que cet échange aura lieu sans soulte et que les frais d'acte seront à charge de la commune de SALES ;
- **PRECISE** que la valeur vénale d'une place de stationnement est de 5 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'échange ainsi que tout acte ou document y afférent ;
- **MANDATE** la SELARL 1600 Notaires, Maître Alexis BONAVENTURE, de RUMILLY (74150), de préparer ledit acte ;

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 01/12/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Marlène JACQUET



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 07/12/23

Et de la publication le : 08/12/23